

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/299 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET A EXECUTER DEUX MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA MAINTENANCE ET A L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS CLIMATISATION / VENTILATION / CHAUFFAGE DES BATIMENTS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2016

L'An deux mille seize et le quatorze décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, PARIGI Paulu Santu, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme COMBETTE Christelle
Mme MURATI-CHINESI Karine à M. LACOMBE Xavier
M. OTTAVI Antoine à Mme ORSONI Delphine
Mme POLI Laura Maria à Mme GUISEPPI Julie

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CHAUBON Pierre, CORDOLIANI René, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, OLIVESI Marie-Thérèse, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTINI Ange, TATTI François, TOMA Jean.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les deux marchés de travaux relatifs à la maintenance et l'exploitation des installations Climatisation / Ventilation / Chauffage des bâtiments de la Collectivité Territoriale de Corse :

Lots	Candidat retenu	Montant Mini Annuel	Montant Maxi Annuel
Lot 1 Sites en location	ENGIE COFELY	sans	50 000 €
Lot 2 Sites en propriété	ENGIE COFELY	sans	sans

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 14 décembre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE



**Marchés de maintenance et exploitation des installations CVC
des bâtiments de la Collectivité Territoriale de Corse**

**Rapport du Président
du Conseil Exécutif de Corse**

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Objet : Marchés de maintenance et exploitation des installations CVC des bâtiments de la Collectivité Territoriale de Corse

A - Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1
Tél : 04.95.51.65.67 - Télécopie : 04.95.51.66.80

B - Objet et valeur du marché

Marché de maintenance et exploitation des installations CVC des bâtiments de la Collectivité Territoriale de Corse.

Cette mission porte sur l'exécution de toutes prestations visant à assurer l'entretien et la maintenance des installations Climatisation Ventilation Chauffage des bâtiments de la Collectivité Territoriale de Corse.

Allotissement et localisation des sites :

Le marché porte sur 2 lots répartis en fonction du statut juridique du bien à maintenir.

Montant annuel HT du marché :

Montant de l'opération est détaillé comme suit :

Lot	Montant Annuel HT	
	Montant Minimum	Montant Maximum
Lot 1 - Sites en location	sans	50 000,00 €
Lot 2 - Sites en propriété	sans	sans

Imputation de la dépense :

L'imputation de la dépense est à prendre en compte sur les crédits ouverts au budget de la CTC :

- Lots 1 et 2, P2 : 5312F chapitre 930 ligne 615221
- Lot 2, P3 : 5312I chapitre 900 ligne 21351

C - Procédure :

La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Dates et modalités de publicité :

La consultation a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence initial envoyé à la publication (JOUE - BOAMP - Site CTC - Informateur Corse), le 2 août 2016, avec date limite de remise des offres fixée au : 5 septembre 2016 reportée à la demande d'un candidat au 20 septembre 2016, à 16 heures.

Nature de la prestation :

Marché à bons de commande, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Durée du marché :

Un an à compter de la date de la notification - renouvelable 3 fois

Critères de jugement :

- ✓ Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : Prix : 0.60 jugé sur le montant de l'offre (0.48), les valeurs des coefficients sur les pièces au titre du P3 (0.06), le taux horaires pour le personnel affecté aux travaux (0.06),
- ✓ Valeur technique 0.30 : appréciée sur la base d'un mémoire technique indiquant notamment la méthodologie de maintenance (0.18) et la qualité technique des équipements proposés au titre du P3 et le planning du renouvellement des équipements (0.12),
- ✓ Moyens techniques et humains 0.10 : appréciée sur la base d'un mémoire technique indiquant notamment les moyens humains et les qualifications du personnel (0.04), l'organisation de l'astreinte (0.03) et les garanties techniques et humaines (0.03)

Nombre d'offres reçues : 2 pour le lot 1 Sites en location (AJC/CECC et ENGIE COFELY) et 2 pour le lot 2 Sites en propriété (AJC/CECC et ENGIE COFELY).

Nombre d'offres irrégulières : 0

Nombre d'offre hors délais : 0

D - Nom des candidats retenus et motif de ce choix

Tous les candidats ayant présenté une offre ont été retenus ; ils présentent tous les garanties professionnelles, techniques et financières pour exécuter les prestations, il s'agit des entreprises :

Lot 1 : AJC/CECC et ENGIE COFELY

Lot 2 : AJC/CECC et ENGIE COFELY

E - Nom des candidats exclus et motifs du rejet de leur candidature

Sans Objet

F - Motifs du rejet des offres jugées anormalement basses

Sans Objet

G - Nom des titulaires et motifs du choix de leur offre

Par décision en date du 23 novembre 2016, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés à l'entreprises ci-dessous dont l'offre, au regard des critères de choix préétablis conformément au règlement de la consultation est économiquement la plus avantageuse.

Lots	Candidat retenu
Lot 1 Sites en location	ENGIE COFELY
Lot 2 Sites en propriété	ENGIE COFELY

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter les marchés à bons de commande relatifs aux travaux d'entretien et de maintenance des installations Climatisation Ventilation Chauffage des bâtiments de la Collectivité Territoriale de Corse avec :

Pour le Lot 1 - Sites en location, l'entreprise **ENGIE COFELY** sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT.

Pour le Lot 2 - Sites en propriété, l'entreprise **ENGIE COFELY** sans montant minimum annuel et sans montant maximum annuel. La dépense estimée en 2017 sur le lot 2 est de 280 364,58 € HT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.